

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Avis d'enquête publique

SASU POLYCOR FRANCE
dont le siège social est situé Les Carrières – 89440 MASSANGIS

demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement avec approfondissement de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roches massives située sur la commune de Corgoloin 21700 – RD 974 au lieu dit « Barberet ».

Par arrêté préfectoral N° 392 du 27 février 2023 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SASU POLYCOR FRANCE dont le siège social est situé Les Carrières – 89440 MASSANGIS, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or, l'autorisation environnementale pour le renouvellement avec approfondissement de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roches massives située sur la commune de Corgoloin 21700 – RD 974 au lieu dit « Barberet » ;

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

D'une durée de 32 jours, cette enquête est prescrite **du mercredi 29 mars 2023 à 14h00 au samedi 29 avril 12h00, soit 32 jours consécutifs** en mairie de Corgoloin (21700),

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis des services, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire, seront déposées en mairie de CORGOLOIN (21), où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture

- Lundi - Mardi - Jeudi de 14h00 à 18 h 00

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au samedi 29 avril 2023 à 12h00, en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4527>

- sur le site internet de la préfecture :

• <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

- sur un poste informatique en mairie de Corgoloin, *siège de l'enquête*, (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites : - sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Corgoloin (21700), *siège de l'enquête*, (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au samedi 29 avril 2023 à 12h00, en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4527>

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le samedi 29 avril 2023 à 12h00 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :

• enquete-publique-4527@registre-dematerialise.fr

• Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4527>

• - Les observations et propositions pourront également être adressées par voie postale à Monsieur Michel GENEVES, Commissaire enquêteur, en mairie de *Corgoloin 21700, Place de la Mairie, siège de l'enquête* – avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le samedi 29 avril 2023 à 12h00.

• Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :

Monsieur Jonathan CANTIN
SASU POLYCOR FRANCE
Les Carrières – 89440 MASSANGIS,
tél.: 06.31.00.16.41
mail : jonathan.cantin@polycor.com

Monsieur Michel GENEVES commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous,

► **Mairie de Corgoloin 21700** - *siège de l'enquête* – {Place de la Mairie }

- Mercredi 29 mars 2023 de 14h à 17 h
- Jeudi 6 avril 2023 de 9 h à 12 h
- Mardi 11 avril 2023 de 14 h à 17 h
- Lundi 17 avril 2023 de 14 h à 17 h
- Samedi 29 avril 2023 de 9 h à 12 h

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de Corgoloin où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenue à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE
- sur le site internet de la préfecture :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

- pendant un an sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4527>

LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation
La Cheffe du Pôle environnement et urbanisme

signé
Evelyne MORI